

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 310)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« après le mot : « eau » sont insérés les mots : « »,

les mots :

« les mots : « et des milieux aquatiques » sont remplacés par les mots : « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.